

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération

Beaune • Chagny • Nolay

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE
TRAVAIL « CONTRAT D'AGGLOMERATION » DU 23
NOVEMBRE 2007**

M. Jean-Pierre REBOURGEON, chargé de l'animation de ce groupe de travail, accueille les participants et rappelle le caractère stratégique du travail mené en matière de contractualisation et les enjeux financiers importants qui en découlent.

Il évoque ensuite le cadre et le contenu de cette contractualisation. Il précise que deux contrats vont être signés :

- le Contrat « Ambition Côte d'Or » du Département,
- le Contrat de projet Etat – Région 2007- 2013 qui prévoit une mobilisation de crédits de l'Etat et de la Région sur un Contrat unique comprenant:
 - le Contrat de Pays, avec ses 2 villes d'appui (Nuits et Seurre),
 - le Contrat d'Agglomération.

Concernant les financements, 3.5 millions d'euros de la Région peuvent être attendus et 1.5 millions de l'Etat pour la seule partie Contrat d'Agglomération. Ces crédits sont des crédits territoriaux qui viennent en complément des crédits sectoriels. Le Contrat unique comprendra des actions uniquement pour le Pays, des actions uniquement pour l'Agglomération et des actions communes Pays-Agglomération.

Le Conseil général quant à lui dispose d'une enveloppe globale de 60 millions d'euros sur 6 ans pour l'ensemble de la Côte-d'Or. Le montant qui sera accordé à la Communauté d'Agglomération pourrait être déterminé lors de la séance plénière du Conseil Général du mois de décembre. La contractualisation se fera en priorité sur les actions relevant des compétences du Conseil Général.

Il est précisé que la Communauté d'Agglomération peut également prétendre à de nouveaux types de financements. En effet, les Fonds européens ne sont plus aujourd'hui basés sur un zonage mais sur un appel à projets. Les projets présentés doivent par ailleurs faire l'objet d'un cofinancement entre d'autres partenaires.

M. Jean-Pierre REBOURGEON indique que les Contrats sont constitués :

- d'une stratégie du territoire comprenant un diagnostic du territoire, document de référence qui définit les choix de l'Agglomération pour son développement durable à moyen terme (10 à 15 ans). Ce document prend en compte l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et spatiaux de l'Agglomération, et représente l'expression des choix politiques des collectivités qui la composent,
- de fiches actions déclinant chacun des projets de la Communauté d'Agglomération permettant de répondre aux grandes problématiques du diagnostic du territoire. Ces fiches précisent quels sont les maîtres d'ouvrage, les modalités de financement et les principales caractéristiques du projet.

Concernant les modalités de travail, M. Jean-Pierre REBOURGEON rappelle que le groupe de travail réuni aujourd'hui a pour objectif de définir la stratégie qui sera détaillée au sein du Contrat d'Agglomération et qui constitue la feuille de route en matière de projets pour les 5 à 10 années à venir. La présence de tous les Vices-Présidents délégués et des Présidents de Commission est donc indispensable.

Il rappelle que les groupes de travail du Pays, au sein desquels étaient présents des élus de la Communauté d'Agglomération, ont permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux thématiques qui sont présentés au sein du document qui a été distribué aux membres du groupe de travail.

Ce document comporte des éléments de diagnostic et des pistes d'action mais ne constitue qu'une orientation des réflexions permettant aux élus de bénéficier d'une base de travail à approfondir et à compléter.

Concernant le Conseil de développement, M. Jean-Pierre REBOURGEON indique que le Pays Beaunois va opérer une refonte de son Conseil de développement. Les membres du Conseil de développement du Pays Beaunois représentant le territoire de la Communauté d'Agglomération pourraient constituer le Conseil de développement de l'Agglomération. Ce choix permettrait une meilleure coordination entre l'Agglomération et le Pays et éviterait ainsi de créer une nouvelle structure.

Le Conseil de développement est consulté aux différentes étapes de l'élaboration du projet. Il donne en particulier son avis sur le projet définitif.

La composition du Conseil de développement doit prendre en compte la diversité des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs présents dans le périmètre d'élaboration du projet.

Les membres du groupe de travail se sont ensuite penchés sur une proposition de composition du Conseil de développement comprenant 3 collèges de huit membres déclinés ci-dessous :

Collège des élus

8 membres : les Présidents des 5 Commissions d'instruction et 3 représentants territoriaux (1 BEAUNE, 1 CHAGNY, 1 NOLAY). La délibération fixant la composition de ce collège devra également prévoir la désignation de suppléants.

Collège de la Vie Economique

Secteur représenté	Instance
Agriculture (1 représentant)	Chambre d'agriculture
Viticulture (1 représentant)	CVCO
Artisanat (2 représentants)	Chambre des Métiers
Commerce (1 représentant)	CCI
Hôtellerie (1 représentant)	Syndicat des hôteliers (UMIH)
Négoce et Logistique (1 représentant)	Syndicat des négociants
Industrie (1 représentant)	CCI

Collège vie sociale et associative

Secteur représenté	Nom
Santé (1 représentant)	Groupement des professionnels de santé du Pays beaunois
Enfance (1 représentant)	CAF
Sport (1 représentant)	Office municipal des Sports de BEAUNE
Culture (1 représentant)	Un membre émanant d'une association culturelle
Animation du territoire (1 représentant)	Fédération des foyers ruraux de Côte-d'Or (une Fédération locale)
Insertion- jeunesse (1 représentant)	Mission Locale de l'arrondissement de BEAUNE
Social (1 représentant)	Un représentant de l'Espace Solidarité et Famille du Conseil Général de Côte d'Or
Environnement (1 représentant)	Un membre émanant d'une association de protection de la nature (Fédération de pêche par exemple)

M. Jean-Pierre REBOURGEON rappelle le calendrier, très serré, qui est imparti aux membres du groupe de travail. La proposition de composition du Conseil de développement sera présentée au Conseil de Communauté du 20 décembre prochain, tout comme les grands axes de la stratégie du territoire.

Concernant la définition des enjeux stratégiques par grandes thématiques, M. Jean-Pierre REBOURGEON propose que chacun d'eux soit passé en revue.

Enfance, jeunesse

Les membres du groupe de travail s'accordent à dire que le territoire bénéficie d'une bonne vitalité démographique mais que celle-ci n'est pas homogène. Certains secteurs sont en retrait. La qualité des services et des structures d'accueil est plutôt bonne même si certains manques sont constatés.

La plupart des communes ont travaillé sur une solution à apporter aux familles en la matière, il reste donc à mutualiser les moyens mis en œuvre et à coordonner les efforts menés.

Le manque de structures d'accueil est surtout patent à l'Ouest du territoire. La création du RAM de NOLAY avait pour objectif principal de combler ce manque.

L'objectif principal est le suivant : quel que soit le secteur où l'on réside au sein de la Communauté d'Agglomération, on doit pouvoir bénéficier de la même qualité de service.

Les réflexions passent également par une étude attentive des évolutions démographiques et urbanistiques du territoire.

La politique d'accueil de la petite enfance doit être prise en charge dans sa globalité : RAM, accueil collectif, ces modes de garde n'étant pas en concurrence entre eux. Ils se complètent et offrent autant d'alternatives aux familles.

En ce qui concerne la jeunesse, la création et le développement d'équipements de loisirs sportifs est indispensable. Ces équipements en libre accès permettraient d'offrir des activités qui font actuellement défaut en milieu rural (skate parcs, terrains de sport...) ou qui ne présentent pas une qualité suffisante quant ils font l'objet d'un portage communal isolé.

Culture

La Communauté d'Agglomération bénéficie d'équipements phares : Conservatoire, Ecole des Beaux-arts. Ces équipements ont un rayonnement important mais ne permettent pas, du fait de leur implantation dans la ville centre, une diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire. Le déséquilibre en matière d'accès à la culture est majeur.

L'alternative en la matière est simple : déplacer la population pour des évènements majeurs qui se déroulent dans les pôles culturels de la Communauté d'Agglomération et délocaliser les enseignements culturels lorsque cela est possible et pertinent.

La deuxième problématique est celle de la sensibilisation de tous à la culture et à ses différentes dimensions. Il s'agit dans ce cadre d'accompagner et de valoriser l'existant. L'exemple de l'EMIAS organisée par la ville de BEAUNE pourrait constituer une base de travail en la matière.

Action sociale

L'action sociale en faveur des personnes en grande difficulté doit faire l'objet d'un traitement intercommunal.

Concernant les personnes âgées, il faut imaginer une politique d'accompagnement du vieillissement, notamment par la mise en réseau des CLIC et leur développement en milieu rural.

L'accompagnement du handicap constitue également un enjeu majeur. L'accès au logement et aux activités sportives feront l'objet de fiches actions.

Développement économique / Tourisme

Le constat en matière de tourisme est que le territoire de la Communauté d'Agglomération est un territoire de passage, les séjours étant de courte durée. Afin d'augmenter la durée de séjour, il est nécessaire de diversifier les activités et de développer les « loisirs-nature » au travers d'outils comme la véloroute ou les circuits de randonnée.

Un nouveau type d'accueil « loisirs-famille-nature » est à développer, notamment autour de l'offre touristique « eau ».

L'accueil et l'information auprès des touristes est également à améliorer et à privilégier. La population dans son ensemble doit être consciente qu'elle constitue le premier ambassadeur du territoire.

L'amélioration de l'accueil passe par la mise en réseau des offices de tourisme, réseau informatique notamment.

En matière de développement économique, la constitution de ZAC Haute Qualité Environnementale au travers notamment d'aménagements paysagers est à privilégier tout comme les opérations de revitalisation commerciale dans l'Ouest du territoire.

Une prochaine réunion du groupe de travail pour approfondir ces sujets et évoquer les thèmes qui n'ont pu l'être aujourd'hui est programmée pour le 7 décembre 2007 à 14h.

Le Premier Vice-Président en charge de
l'administration générale
signé
Jean-Pierre REBOURGEON